



GUIDE D'AIDE AU CHOIX DES REVETEMENTS INTERIEURS EN SECURITE INCENDIE A DESTINATION DES MENUISIERS AGENCEURS - VERSION 2

Cette deuxième version du guide d'aide au choix des revêtements intérieurs en sécurité incendie à destination des menuisiers agenceurs intègre de nouveaux essais de référence et complète les supports d'aide au choix de la version 1. Ce guide constitue à la fois un soutien pour évaluer les performances feu des aménagements intérieurs selon la réglementation en vigueur, et une assistance pour les menuisiers agenceurs dans le choix des produits en fonction des types de bâtiments considérés. La partie didactique du guide rappelle les principes fondamentaux de l'évaluation des procédés de mise en œuvre et des performances requises pour les produits d'agencement à base de bois. Elle détaille le cadre réglementaire, le rôle des laboratoires agréés, et l'application des documents officiels. Un diagnostic des exigences réglementaires pour les aménagements intérieurs a été réalisé, mettant en lumière les éléments relatifs à la sécurité incendie des matériaux d'aménagement. Une analyse basée sur des études pluriannuelles offre un aperçu des performances feu des principales familles de produits bois sur le marché actuel, notamment en ce qui concerne les classifications Euroclasse des panneaux à base de bois, permettant ainsi des sélections conformes à la réglementation. Le guide propose un principe d'utilisation axé sur la typologie de produit d'agencement intérieur, en tenant compte des contraintes réglementaires. Par exemple, pour un habillage plafond avec un panneau bois dans un Établissement Recevant du Public (ERP), le choix devrait se porter sur des produits évalués Euroclasse B. La mise en œuvre doit alors minimiser l'impact sur cette classification.

Ce guide ne constitue pas un mode de preuve réglementaire au sens des exigences de réaction au feu en bâtiment mais est un appui pour la sélection de produits, associés ou non à une mise en œuvre. Ainsi, pour toute pose sur chantier impliquant une mise en œuvre spécifique, des modes de preuve complémentaires doivent être apportés.

REALISATION



Le futur en construction

Établissement public au service de l'innovation dans le bâtiment, le CSTB, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, exerce quatre activités clés : la recherche et expertise, l'évaluation, la certification et la diffusion des connaissances, organisées pour répondre aux enjeux de la transition énergétique dans le monde de la construction. Son champ de compétence couvre les produits de construction, les bâtiments et leur intégration dans les quartiers et les villes.

Avec plus de 900 collaborateurs, ses filiales et ses réseaux de partenaires nationaux, européens et internationaux, le groupe CSTB est au service de l'ensemble des parties prenantes de la construction pour faire progresser la qualité et la sécurité des bâtiments.

Pour en savoir plus : www.cstb.fr/fr/

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 10000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles :



Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr